



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 12, numéro 5

19 juin 2008

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné,

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ.

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 2 juin 2008, le conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le Règlement 2008-532 intitulé Règlement décrétant une dépense de 248 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un immeuble situé au 955, rue de l'Église, à Saint-Antoine-de-Tilly (caisse populaire).
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que le Règlement 2008-532 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. **Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le jeudi 26 juin 2008, au bureau de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, situé au 3870, chemin de Tilly.**
4. Le nombre de demandes requis pour que le Règlement 2008-532 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 140. Si ce nombre n'est pas atteint, le Règlement 2008-532 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 15, le 26 juin 2008, à la Mairie située au 3870, chemin de Tilly.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, aux heures d'ouverture de la Mairie.

(suite page 2)

SOMMAIRE

<i>Avis public, scrutin référendaire</i>	<i>page 1</i>
<i>Acquisition de la caisse populaire</i>	<i>page 2</i>
<i>Avis public, dérogations mineures</i>	<i>page 5</i>
<i>Avis public, assemblée de consultation</i>	<i>page 6</i>
<i>Service de loisirs et de la culture</i>	<i>page 7</i>
♦ <i>Terrain de jeu</i>	
♦ <i>Jeux gonflables</i>	
♦ <i>Soccer pour adulte</i>	
♦ <i>Volley-ball pour adulte</i>	
♦ <i>Festival de soccer</i>	
<i>Fête nationale du Québec</i>	<i>page 8</i>
<i>Topo sur la future résidence des aînés</i>	<i>page 9</i>
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 9</i>
<i>Bibliothèque La Corne de brume</i>	<i>page 9</i>
<i>Comité Karine Desruisseaux, remerciements</i>	<i>page 10</i>
<i>Anniversaire de prêtrise, remerciements</i>	<i>page 10</i>
<i>Maison de la famille de Lotbinière</i>	<i>page 10</i>
<i>Tel-Écoute du Littoral</i>	<i>page 11</i>
<i>Randonnée cycliste et pédestre</i>	<i>page 11</i>
<i>La protection de l'environnement : l'affaire de tout le monde!</i>	<i>page 11</i>
<i>Enfouissement</i>	<i>page 12</i>

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité :

7. toute personne qui, le 2 juin 2008, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ♦ être une personne physique domiciliée dans la Municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec, et,
 - ♦ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résidant d'un immeuble ou occupant unique non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ♦ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ♦ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résidant d'un immeuble ou cooccupant non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ♦ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ♦ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
 - ♦ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 2 juin 2008 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 19 juin 2008.

Diane Laroche
Directrice générale

ACQUISITION DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS, 955, DE L'ÉGLISE, SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Concitoyens, concitoyennes,

Lors de l'assemblée régulière du 2 juin 2008, le conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt visant l'acquisition de l'immeuble et du terrain de la Caisse populaire Desjardins, 955, rue de l'Église.

Une assemblée de consultation et d'information, à laquelle les contribuables ont été conviés, a eu lieu le 16 juin 2008.

Nous reprenons ici l'essentiel de l'information transmise lors de cette assemblée et qui a trait aux raisons qui ont motivé la décision du conseil ainsi que les effets de cette décision sur le développement de notre Municipalité. Nous vous invitons à en prendre connaissance et espérons votre appui concernant cette importante décision.

Merci de votre collaboration.

Michel Cauchon
Maire

28 Novembre 2007

Les autorités de la Caisse populaire Desjardins informent la Municipalité de la mise en vente de ses installations du 955, rue de l'Église.

Elles offrent un premier droit de refus à la Municipalité. L'offre est valide pour 60 jours.

Le prix de vente est fixé à 275 000 \$, soit la valeur marchande des installations.

Les autorités informent également que, si la Municipalité décidait de ne pas acquérir les installations, les occupants du sous-sol de la caisse (Maison des jeunes et Société du patrimoine) devront avoir quitté les lieux dans les 30 jours la réponse et, au plus tard, dans les 30 jours suivant la présente offre.

Elles seraient cependant intéressées à être locataire dans l'immeuble d'un espace d'environ 500 pieds carrés.

17 janvier 2008

La Municipalité demande une extension au 31 mars 2008 pour signifier sa réponse.

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER CONCERNANT L'OFFRE

- ♦ La Municipalité ne possède pas actuellement d'autres locaux disponibles pour accueillir la Maison des jeunes et la Société du patrimoine.

Or, si la bâtisse était vendue à un tiers, il faudrait acquérir de toute façon de nouveaux espaces pour localiser ces organismes, principalement la Maison des jeunes (environ 2 500 pieds carrés).

- ♦ La Caisse Desjardins permet actuellement d'utiliser son terrain pour accéder au parc des loisirs.

On peut penser que cela ne serait plus le cas (du moins gratuitement) advenant l'acquisition par une tierce personne.

En devenant propriétaire du terrain, ce qui permettrait d'assurer un accès au parc des loisirs, la Municipalité pourrait l'aménager de façon à le rendre plus fonctionnel, principalement pour la partie des jeux pour enfants.

- ♦ Présentement, les archives municipales sont conservées au sous-sol de la mairie. Elles ne sont pas entièrement en sécurité pour ce qui est du feu, de la fumée et de l'eau.

Il en coûterait environ 12 000 \$ pour les rendre sécuritaires au sous-sol de la mairie.

Les archives pourront être transférées dans le nouveau local, à l'intérieur d'une chambre forte sécuritaire.

- ♦ Un bail de location avec la Caisse Desjardins assure la présence d'un guichet automatique et d'un comptoir financier dans la Municipalité.

30 mars 2008

Offre d'achat par la Municipalité :	225 000 \$
- Évaluation municipale :	436 300 \$
- Valeur marchande :	275 000 \$
- Prix demandé :	275 000 \$

29 avril 2008

Acceptation de l'offre et détails de la promesse de vente :

- ♦ Vente de la bâtisse et du terrain à 225 000 \$, plus taxes
- ♦ Bail de location par la Caisse Desjardins d'une superficie de 1 000 pieds carrés, 12 000 \$ par année, pour une période de 10 ans, renouvelable pour une période additionnelle.

EMPRUNT REQUIS POUR FINANCER LA TRANSACTION	
- Bâtisse et terrain	225 000 \$
- Contingences	5 000 \$
- Taxes	<u>18 000 \$</u>
	248 000 \$

ÉTAT DU SERVICE DE LA DETTE

Situation actuelle :	2008	2009	2010	2011
Règlement d'emprunt (excluant aqueduc et égouts)				
Capital, intérêts	115 409 \$	102 745 \$ (1)	102 745 \$	80 539 \$ (2)
Fonds de roulement	<u>12 844 \$</u>	<u>15 841 \$</u>	<u>15 841 \$</u>	<u>15 841 \$</u>
Total	128 253 \$	118 586 \$	118 586 \$	96 380 \$
Acquisition Caisse, 248 000 \$, 25 ans		<u>17 600 \$</u>	<u>17 600 \$</u>	<u>17 600 \$</u>
Total	128 253 \$	136 186 \$	136 186 \$	113 980 \$
Revenu de location		<u>7 800 \$ (3)</u>	<u>7 800 \$</u>	<u>7 800 \$</u>
Coût net	128 253 \$	128 386 \$	128 386 \$	106 180 \$
Évaluation municipale	160 M \$	161 M \$	162 M \$	163 M \$
Coût net pour maison de 100 000 \$	80,16 \$	79,74 \$	79,25 \$	65,14 \$
(1) Infrastructure rue du Fleuve (2008) : 12 664 \$				
(2) Centre communautaire, enfouissement des fils (2010) :	22 206 \$			
(3) Revenus de location : 7,80 \$/pied carré	7 800 \$			
Services (20 %)	2 600 \$			
Dépenses structurales	<u>1 600 \$</u>			
	12 000 \$			

UTILISATION DES SUPERFICIES ACQUISES

Superficie de la bâtisse : 5 400 pieds carrés

Maison des jeunes et
Société du patrimoine : 50 % 2 700 pieds carrés
Location à la Caisse : 20 % 1 000 pieds carrés
Superficie additionnelle
disponible (dont les archives) : 30 % 1 700 pieds carrés

EFFETS SUR LE BUDGET D'OPÉRATIONS PAR RAPPORT À 2008

Service de la dette	Nul
Dépenses d'exploitation de la bâtisse :	
Électricité, chauffage ...	10 800 \$
Déneigement, entretien terrain	2 500 \$
Autres	1 000 \$
	<hr/>
	14 300 \$ (1)
Revenu de location applicable aux opérations	2 850 \$
	<hr/>
	11 450 \$
Montant inclus dans la location pour des dépenses et des réparations d'ordre structural	1 600 \$
	<hr/>
	9 850 \$
Perte de revenus de taxes	
- taxes 2008 3 787 \$	
- taxes 2009 757 \$	3 030 \$
	<hr/>
Total	12 880 \$
Évaluation municipale 2009	161 M \$
Montant pour une maison de 100 000 \$	8 \$

(1) Répartition proportionnelle à l'occupation du bâtiment :

Maison des jeunes et Société du patrimoine	50 %	7 150 \$
Caisse populaire Desjardins	20 %	2 850 \$
Autres espaces disponibles	30 %	4 300 \$
		<hr/>
		14 300 \$

CONCLUSION

- ♦ Le prix, à 225 000 \$ est raisonnable compte tenu de la valeur marchande à 275 000 \$ et de l'évaluation municipale à 436 300 \$.
- ♦ L'acquisition de la bâtisse permet la localisation de la Maison de jeunes et de la Société du patrimoine.
- ♦ L'acquisition du terrain assure l'accès au parc des loisirs et une possibilité de réaménager les espaces.
- ♦ L'acquisition du bâtiment permet d'avoir un espace sécuritaire pour nos archives.
- ♦ Un bail de location avec la Caisse Desjardins pour un espace d'environ 1 000 pieds carrés, pour une période minimale de 10 ans, assure la présence d'un guichet automatique et un comptoir de service dans la Municipalité;
- ♦ À court terme, environ 4 000 des 5 400 pieds carrés de la bâtisse seront utilisés et sont prioritaires. On peut penser que, à moyen terme, l'excédent d'environ 1 400 pieds carrés deviendra nécessaire pour une meilleure gestion de nos locaux;
- ♦ Le règlement d'emprunt de 248 000 \$, adopté par le Conseil le 2 juin 2008, n'amène pas d'augmentation des déboursés pour le service de la dette :
 - 2008 : 128 253 \$
 - 2009 : 128 386 \$
- ♦ Les dépenses d'opération sont évaluées à 14 300 \$, auxquelles il faut ajouter un montant de 3 030 \$ pour perte de taxes foncières. Un montant de 2 850 \$ dans le bail de location ramène les dépenses d'opération à 14 440 \$ annuellement.
- ♦ Un montant annuel de 1 600 \$ est également inclus dans le bail de location pour des dépenses futures d'entretien et de réparations sur la structure du bâtiment.
- ♦ **Globalement, pour l'ensemble de la transaction, incluant le coût d'achat et les dépenses d'opération, et tenant compte du bail de location, la dépense budgétaire annuelle sera d'environ 12 880 \$, représentant 8 \$ pour une maison évaluée à 100 000 \$.**
- ♦ **Nous croyons que, à ce coût, il faut que la Municipalité réalise la transaction avec la Caisse populaire Desjardins.**
- ♦ **La suite vous appartient...**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par la demande de dérogation mineure touchant la propriété sise au 3189, route Marie-Victorin à Saint-Antoine-de-Tilly, et portant le numéro de lot 3 387 844 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière. Propriété de M. Adélarde Rousseau.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 juillet 2008, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent à permettre la subdivision cadastrale du lot 3 387 844 du cadastre du Québec et conséquemment :

1. d'autoriser la subdivision cadastrale et, par le fait même, la création d'un lot avec une largeur de 44,27 mètres alors que l'article 26, alinéa 2 du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité prescrit une largeur minimale de 45,72 mètres pour un lot non desservi par l'aqueduc et par l'égout sanitaire.

Localisation de la propriété visée par la dérogation mineure :

Croquis

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 7 juillet 2008, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne ou organisme qui désire émettre des commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 19 juin 2008.

Diane Laroche
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par la demande de dérogation mineure touchant la propriété sise au 4500-4504, rue de la Promenade à Saint-Antoine-de-Tilly, et portant le numéro de lot 3 389 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière. Propriété de Mme Danièle Gagné et de M. Martin Dubois.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 juillet 2008, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent à permettre la subdivision cadastrale du lot 3 389 316 du cadastre du Québec et conséquemment :

1. de permettre la création d'un lot riverain desservi par l'aqueduc et par l'égout sanitaire avec une superficie de 424,0 mètres carrés alors que l'article 24 (tableau I) du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité prescrit une superficie minimale de 510,0 mètres carrés dans la zone visée sur le plan de zonage (*HAb 209*);
 - ♦ de permettre une marge de recul arrière de 1,95 mètre alors que l'article 26 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité prescrit une marge de recul arrière de 6 mètres pour un bâtiment principal situé la zone visée sur le Plan de zonage (*HAb 209*);
 - ♦ de permettre la création d'un lot riverain desservi par l'aqueduc et par l'égout sanitaire avec une largeur de 11,58 mètres alors que l'article 24 (tableau I) du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité prescrit une largeur de terrain minimale de 18 mètres dans la zone visée sur le plan de zonage (*HAb 209*).

Localisation de la propriété visée par la dérogation mineure :

Croquis

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 7 juillet 2008, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne ou organisme qui désire émettre des commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 19 juin 2008.

Diane Laroche
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière visant à modifier les règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Lors de la séance régulière tenue le 2 juin 2008, le conseil municipal a adopté un projet de règlement (résolution 2008-93) visant à modifier les règlements d'urbanisme de la Municipalité afin de les rendre conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

Ce projet de règlement a principalement pour objets de modifier :

- ♦ le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;
- ♦ le Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité;
- ♦ le Règlement des permis des certificats 97-374 de la Municipalité;
- ♦ le Règlement de construction 97-369 de la Municipalité;
- ♦ le Règlement sur les conditions de permis de construction 97-373 de la Municipalité;
- ♦ le Règlement 97-365 de la Municipalité (Plan d'urbanisme).

Ce projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 7 juillet 2008, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, expliquera le contenu de ce projet de règlement de concordance ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Le projet de règlement intégral ainsi que le Plan d'urbanisme et les Plans de zonage peuvent être consultés au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 19 juin 2008.

Diane Laroche
Directrice générale



TERRAIN DE JEU

La belle température des derniers jours nous fait rêver à la verdure et aux chaudes journées d'été. L'été est également synonyme pour les jeunes de vacances et de plaisir au terrain de jeux. Le Centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly invite les jeunes âgés de 5 à 12 ans à venir s'inscrire à l'édition 2008 de son terrain de jeux. Hé oui, il reste de la place!

Une équipe d'animation dynamique et responsable attend vos jeunes. Chaque animateur et animatrice recevra une formation spécialisée donnée par l'ARLL, afin d'offrir le meilleur des terrains de jeux à vos jeunes.

Description du terrain de jeux

Durée : 25 juin au 15 août
 Heure : 9 h à 16 h, du lundi au vendredi
 Âge : 5 à 12 ans
 Activités spéciales : une sortie par semaine le jeudi (exception dernière semaine)
 En plus d'une fête finale le vendredi 15 août
 Service de garde : de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

Nouveau cette année

Possibilité d'inscrire votre enfant au terrain de jeux une journée seulement par semaine, soit le mercredi, pour 80 \$ l'été par enfant.

Tarification terrain de jeux

(incluant toutes les sorties hebdomadaires)

1 enfant	190 \$	
2 enfants	300 \$	plus 10 \$ de pénalité pour le retard d'inscription
3 enfants	350 \$	
4 enfants	400 \$	

Tarification service de garde

7 \$ par jour	
Spécial pour l'été soit du 25 juin au 15 août :	
1 enfant	190 \$
2 enfants	300 \$ plus 10 \$ de pénalité pour le retard d'inscription
3 enfants	350 \$
4 enfants	400 \$

JEUX GONFLABLES

Jeux gonflables à louer au centre communautaire.
 Par jour : 75 \$ pour 1 jeu
 125 \$ pour 2

Pour location et renseignements,
Guy Gagnon,
 coordonnateur des loisirs, 886-2726

SOCCER POUR ADULTE

Si vous êtes intéressé à jouer au soccer cet été, nous avons la possibilité de créer un groupe d'adultes. Nous pourrions nous rencontrer à toutes les semaines le vendredi, de 19 h à 21 h, ou le dimanche matin de 10 h à 12 h. Si vous êtes intéressé, joignez M. Guy Gagnon au 886-2726. Les coûts sont de 20 \$ par personne et l'activité aura lieu du 4 juillet au 29 août.



VOLLEY-BALL POUR ADULTE

Le terrain de volley-ball extérieur n'est pas en sable, mais en gazon. Si vous êtes intéressé à jouer une fois par semaine, le mercredi de 19 h à 21 h, joindre M. Guy Gagnon au 886-2726. Les coûts sont de 20 \$ par personne et l'activité aura lieu du mercredi 2 juillet au 27 août. S'il est possible de faire des changements au terrain durant la saison, ils seront faits ; du sable serait bien.



FESTIVAL DE SOCCER

Voyage – Soccer MRC Lotbinière vous invite à son

1^{er} FESTIVAL DE SOCCER À 7 RÉCRÉATIF ADULTES

Samedi 12 et dimanche 13 juillet 2008

Endroit : au complexe récréatif de Laurier-Station
 (136, rue Bergeron).

Nombre de joueurs par équipe : 10 (maximum).

Coût d'inscription : 100 \$ par équipe, payable par chèque lors de l'inscription, à l'ordre de Voyage Soccer MRC Lotbinière. Aucun remboursement ne sera effectué.

Date limite d'inscription : lundi 30 juin.

Comment s'inscrire : en joignant directement M. Loïc Lance au 728-5191 (jour) ou 881-1414 (soir).

À gagner : trophées, bourses en argent (tirées au sort parmi les équipes participantes), prix de présence et, surtout, beaucoup de plaisir!

Nombreux services et activités sur place (bar, casse-croûte, jeux, animation).

Souper (sur réservation) et soirée dansante le samedi soir.





Saint-Antoine-de-Tilly

Programmation du 23 juin

- 15 h à 17 h Activités familiales
- Jeux gonflables
 - Chasse aux trésors
 - Fabrication d'une potion magique
 - Work-out familial
- 15 h à 20 h Fabrication d'une murale familiale à la gouache
Chaque famille aura sa murale à fabriquer laquelle sera affichée au centre communautaire durant la période estivale
- 17 h à 20 h Tournoi de pétanque (apporter vos boules)
- 17 h à 19 h Maquillage et clown (ballons – magie – piñata)
- 18 h à 19 h Hot-dogs gratuits pour tout le monde
- 19 h à 21 h Défis enfants et adultes
- Lancer de la balle de foin
 - Lancer de précision
 - Course de brouette
- 21 h Discours patriotique et remise des prix
- 21 h 15 Spectacle musical du groupe L'OROSITÉ
Des élèves de l'école primaire de Saint-Antoine-de-Tilly viendront chanter une chanson avec le groupe
- 21 h 30 Feu de joie
- 22 h 30 Début de la 2^e partie du spectacle de musique
- 23 h 30 Musique québécoise



www.lorosite.com

TOPO SUR LA FUTURE RÉSIDENCE DES AÎNÉS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Les dés sont jetés! Nous avons maintenant un terrain puisque le conseil d'administration est rapidement venu à une entente avec M. Égide Bergeron.

Le terrain que nous occuperons est situé sur le chemin de Tilly entre les résidences de M. Jean Bergeron et Mme Claire Roux. C'est un magnifique terrain avec tous les services à proximité!

Le terrain que nous convoitions au départ, situé à coté de la caisse populaire, ne nous était malheureusement pas destiné. Après de longues négociations, le conseil d'administration a décidé de procéder à la sélection d'un nouveau terrain, car les délais survenus ont retardé de façon significative notre entente provisoire avec la Société d'habitation du Québec (SHQ). Comme le besoin pour nos aînés est de plus en plus urgent, il nous était devenu impossible de prolonger davantage l'attente.

Une première étape est franchie puisque nous avons une entente conditionnelle avec la SHQ. Pour en arriver à l'entente finale, nous devons réaliser une campagne de levée de fonds afin de compléter la contribution du milieu nécessaire à la réalisation du projet. Cette contribution représente un peu plus de 300 000 nouveaux dollars que nous devons trouver de toutes les façons possibles, allant de dons privés, dons corporatifs et campagnes diverses. Même la considération de la résidence sur votre testament sera la bienvenue.

Un comité de financement sera formé dans les prochaines semaines. Nous sommes bien conscients que plus vite la levée de fonds sera réalisée, plus vite nous pourrons construire. Nous aurons également besoin de nombreux bénévoles. Votre appui, qu'il soit monétaire ou en temps et en énergie, sera grandement apprécié par toute la communauté.

Pour le conseil d'administration,

*Robert A. Boucher
Président*

FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ORGUE

Une courte cérémonie a eu lieu après la messe du 8 juin pour remercier ceux et celles qui ont rendu possible la remise en état de notre orgue. À cette occasion, une plaque souvenir a été dévoilée. Les importants travaux réalisés contribuent à maintenir le équipements en excellente condition et ainsi permettre à notre église de continuer à faire la fierté de tous les résidants et résidentes de Saint-Antoine-de-Tilly.

CARNET DE SANTÉ

Afin de pouvoir se qualifier pour d'éventuelles subventions pour des réparations majeures, nous avons dû faire préparer un carnet de santé de notre église par un architecte. Les principaux problèmes notés sont le toit de la sacristie qui a besoin de renforcement et les joints de maçonnerie de la façade de l'église qui doivent être réparés. Des demandes seront faites pour obtenir une subvention pour réaliser ces travaux. Les subventions possibles sont de l'ordre de 70 %.

CVA

La campagne financière annuelle de la Fabrique a rapporté, en date du 9 juin, un montant de 42 000 \$. Notre objectif est de 70 000 \$. Nous remercions tous ceux et celles qui ont contribué et nous invitons les personnes qui n'ont pas encore contribué à faire parvenir leurs dons dès que possible. Notre église en plus d'être un lieu de culte, est aussi un bien patrimonial précieux pour notre communauté. Pour conserver notre église en bon état, nous avons besoin de la contribution de tout le monde.



BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Concours Tombez sous le charme de Lotbinière

Au cours du mois de mai, la Bibliothèque prêtait des oeuvres d'artistes peintres locaux et vous invitait à voter pour votre toile coup de coeur. Lise Linteau, Marcel Lefebvre, Claire Houde et Claire Martineau-Lambert, prêtaient chacun une oeuvre et couraient ainsi la chance de voir celle-ci se retrouver dans le calendrier 2009 de la MRC de Lotbinière.

Les votes ont été très nombreux et se sont partagés équitablement entre l'ensemble des participants, avec une légère avance pour la toile « *La tombée du jour* » de Lise Linteau. Bravo Mme Linteau ainsi qu'à chacun des participants qui nous ont permis d'admirer leur talent tout en bouquinant.

Surveillez la publication du calendrier de la MRC l'automne prochain.



Prenez note que la bibliothèque sera fermée les mardis 24 juin et 1^{er} juillet en raison des congés.

Bon été!

Sylvie Bernier

COMITÉ KARINE DESRUISSEUX REMERCIEMENTS

Les personnes présentes à la 9^e édition de la Soirée Karine Desruisseaux, au profit de jeunes handicapés de la région, tenue le 3 mai dernier, ont été les témoins d'une soirée où la chaleur humaine se ressentait, où la joie et la gaieté étaient à l'honneur, où les peines se faisaient oublier et où quatre jeunes de notre région étaient des vedettes malgré leurs différences. Par votre très grande générosité, vous avez contribué directement au succès de cette soirée. Jessica, Christopher, Sébastien, Karine et les membres du Comité Karine Desruisseaux vous remercient très chaleureusement.

L'événement s'est soldé par un magnifique profit de 22 428 \$. Un montant de 4 225 \$ sera remis à chacun de nos invités d'honneur. Un montant de 250 \$ sera également remis à chacun des 20 jeunes que nous avons fêtés au fil des ans. Le solde de 528 \$ sera versé au fonds de roulement du comité. Le comité Karine Desruisseaux aura donc remis au cours des neuf dernières années la somme de 140 700 \$ à des jeunes handicapés de la région.

Un sincère merci de nous faire confiance d'année en année et de nous permettre d'apporter un peu de réconfort à ces jeunes et à leurs parents. Confiants qu'ils pourront compter sur votre participation, les membres du comité Karine Desruisseaux prépareront avec enthousiasme la **10^e édition** de la soirée qui aura lieu **le 2 mai 2009**. Soyez de la fête!

Diane Laroche
Comité Karine Desruisseaux



ANNIVERSAIRE DE PRÊTRISE REMERCIEMENTS

Le dimanche 8 juin dernier, nous avons fêté mon 50^e anniversaire de prêtrise. C'est en grand nombre que vous avez répondu à notre invitation.

En mon nom personnel et au nom de ma famille, nous désirons remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la préparation de cette magnifique journée. Quelle performance de la part de chorales. Merci à tous et toutes. Nous avons été touchés.

Une mention spéciale à René et Claire Bergeron qui ont préparé la célébration eucharistique et en ont assuré le bon déroulement. Merci à notre curé, M. l'abbé Gilles Rhéaume, pour son accueil chaleureux.

Que Dieu vous bénisse et vous garde!

Pierre Aubin, m.s.c. et sa famille

MAISON DE LA FAMILLE DE LOTBINIÈRE

La Maison durant l'été

Nous vous informons que la Maison de la famille de Lotbinière continue d'offrir ses services tout l'été, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Elle sera fermée seulement du 14 au 28 juillet.

Politique familiale ... disponible

Des exemplaires de la Politique familiale de la MRC sont disponibles à votre bureau municipal. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Cette 3^e édition comporte non seulement « la vision famille », mais une mine d'informations sur ce qui se fait dans les 18 municipalités de la MRC.

Les Centres de jour familles – Témoignage

Une maman de Saint-Sylvestre ayant connu et vécu les Centres de jour familles à la Maison de la famille nous écrit le bon souvenir qu'elle en garde.

« Je voudrais vous faire part de mon appréciation pour la Maison de la famille, car il y a quelques années, ayant un jeune enfant, j'y ai eu recours. J'étais une jeune mère de famille et j'avais entendu parler d'un organisme qui nous permettait de se faire conseiller par des intervenants compétents. On discutait de nos différentes expériences de vie en rapport avec nos enfants, et ces rencontres se déroulaient dans un climat propice à l'échange. On y rencontrait également d'autres jeunes mamans qui vivaient un quotidien semblable au nôtre. J'ai bien aimé mon expérience, que ce soit pour les connaissances acquises ou pour le côté humain que nous permettait de vivre la rencontre avec les autres mamans. »

Maryse, maman d'Ariane et Mikaël.

Les garderies en milieu familial ... Merci!

Nous voulons souligner l'apport précieux des garderies en milieu familial pour soutenir les jeunes parents. Dans chaque municipalité, il y a des garderies en milieu familial et il en faudrait encore plus ...

Saviez-vous qu'il y a 78 garderies en milieu familial dans la MRC de Lotbinière coordonnées par le bureau *Rayons de soleil*, dont le numéro de téléphone est 981-0101.

Ouverture des terrains de jeux Pro-parents

Durant l'été, c'est sécurisant pour les parents de pouvoir bénéficier des services des terrains de jeux Pro-parents.

Rendons hommage aux animateurs et animatrices qui prennent soin « du bien le plus précieux des parents... leur enfant. »

Bravo au responsable des loisirs qui supervise la **qualité** de ce service.

TEL-ÉCOUTE du Littoral ouvert tout l'été

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un?
Vous vivez une période difficile?
Les personnes de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une
oreille attentive...
parce que la souffrance ne prend pas toujours des
vacances...

HORAIRE ESTIVAL
du 1^{er} juin au 31 août
7 jours sur 7 de 18 h à 4 h du matin

ANONYME CONFIDENTIEL GRATUIT
728-4445

RANDONNÉE CYCLISTE ET PÉDESTRE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Le dimanche 10 août 2008

Serez-vous de la partie pour la prévention du suicide?
Dans la région de Chaudière-Appalaches, chaque année,
près de 100 personnes s'enlèvent la vie...

Les profits amassés vont à deux organismes du territoire
œuvrant à la prévention de la détresse psychologique
dont **Tel-Écoute du Littoral, présent dans
Lotbinière**. Par ses activités, son écoute et ses
interventions, Tel-Écoute œuvre à prévenir la détresse
psychologique et la crise suicidaire en permettant à la
personne de verbaliser sa souffrance.

Il y a quatre circuits pour les cyclistes et un circuit pour
les marcheurs et marcheuses. Venez rencontrer notre
porte-parole : la chanteuse Amélie Veille! Si vous avez le
goût de participer à une bonne cause en étant présent ou
en offrant un don, joignez-nous au **418-838-4094**.

C'EST UN RENDEZ-VOUS LE 10 AOÛT prochain!
La prévention du suicide : un défi aujourd'hui,
un défi pour la vie!

Les bureaux de la mairie,
le centre communautaire
et les services municipaux
seront fermés
**les mardis 24 juin
et 1^{er} juillet**

Bon été
à toutes et à tous!



Trait d'union

Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Prochaine parution : 22 août 2008
Date de tombée des articles : 14 août 2008
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0

Téléphone : (418) 886-2441 Télécopieur : (418) 886-2075

Courriel : saint-antoine@globetrotter.net

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau : du lundi au vendredi
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE!

Le respect de l'environnement et la restauration de
l'écosystème sont dorénavant incontournables et
constituent un défi majeur planétaire. Comme partout
ailleurs, la collaboration des citoyens et citoyennes de
Saint-Antoine-de-Tilly est essentielle pour renverser la
situation actuelle surtout lorsque leurs décisions touchent
les grands enjeux environnementaux, dont ceux liés à
l'eau, à l'air et aux changements climatiques.

Nous avons des outils pour agir dans ce combat. Par
quoi commencer?

RÉCUPÉRATION - ENFOUISSEMENT - COMPOSTAGE

Une saine gestion des matières résiduelles est un
premier pas important en vue de léguer en héritage une
société plus verte aux générations futures.

Nous désirons, par le biais du journal municipal *Trait
d'Union*, apporter notre contribution pour sensibiliser et
aider la population de Saint-Antoine-de-Tilly à minimiser
l'impact négatif des matières résiduelles sur
l'environnement. Des communiqués portant sur les
thèmes de la récupération, l'enfouissement et le
compostage paraîtront dans trois bulletins du *Trait
d'Union* et seront situés à la dernière page du journal. Il
sera donc possible de détacher facilement l'information
pour consultation ultérieure si désiré. Nos propos seront
adaptés à notre situation locale.

Pour toute question, commentaire ou suggestion, ou pour
consulter ces informations, veuillez vous adresser à
robertboucher@globetrotter.net.

Collaborateurs : M. le Maire, Mmes et MM. les
conseillers, Mme Lise Drolet, Mme Lucie Brunet, M.
Stéphane Bergeron (MRC) et Gaudreau Environnement
(www.gaudreauenvironnement.com).

ENFOUISSEMENT

Le site d'enfouissement où sont transportées les matières résiduelles de Saint-Antoine-de-Tilly est situé dans la municipalité de Saint-Flavien (à la limite des municipalités d'Issoudun, de Saint-Apollinaire, de Saint-Flavien et Saint-Agapit). Ce lieu d'enfouissement est la propriété de la MRC de Lotbinière et est géré par un conseil d'administration formé de huit maires de la MRC, dont le maire de Saint-Antoine-de-Tilly, avec la collaboration du coordonnateur du site, M. Stéphane Bergeron.

Les citoyens et citoyennes de Saint-Antoine-de-Tilly peuvent accéder au centre d'enfouissement par Saint-Flavien. Pour les personnes qui désirent s'y rendre plus rapidement, suivre l'itinéraire suivant : utiliser le chemin des Plaines, tourner à gauche sur la route de la Plaine, poursuivre à gauche sur le rang Bois Franc, tourner à droite sur la route Marigot, passer sous le viaduc de l'autoroute 20 et se diriger vers la municipalité de Saint-Agapit. Comme points de repère, suivre les pictogrammes de l'entreprise Ray-Car de la route de la carrière. Le centre d'enfouissement est à environ un kilomètre en amont de leur carrière, du côté ouest sur le rang Pointe-du-Jour.

Cet important centre comprend trois sections : l'enfouissement proprement dit, la déchetterie et une section réservée aux déchets dangereux domestiques.

DÉCHETTERIE

Ce secteur très facilement accessible à tous les citoyens de la MRC de Lotbinière a été mis en activité il y a six ans afin de détourner de l'enfouissement certains produits recyclables.

On y retrouve quatre divisions :

- ♦ la récupération des pneus;
- ♦ la récupération du bois de construction;
- ♦ la récupération de métaux divers;
- ♦ la récupération du matériel informatique.

Nous y retrouvons également un petit secteur pour récupérer les déchets domestiques dangereux, tels que peintures, batteries d'automobile et huiles usées. On y vend également des composteurs domestiques. Quant au béton ou mortier usagé, il doit être détourné vers l'entreprise Béton Laurier, à Laurier Station.

Toutes les matières que l'on détourne de l'enfouissement aident à maintenir le coût de l'enfouissement le plus bas possible et permet de prolonger la vie du centre d'enfouissement.

ENFOUISSEMENT

Tout ce que l'on dépose dans notre bac noir ou bleu est transporté au centre d'enfouissement et se retrouve

directement enfoui, sans tri possible. Le tri se fait obligatoirement à la source, soit à votre résidence ou à l'entreprise.

Il est à noter que les citoyens et citoyennes qui utilisent encore les sacs de plastique ont intérêt à se procurer rapidement un bac noir ou bleu, car le camionneur n'a **pas l'obligation** d'en faire la cueillette. De plus, la cueillette par les bacs s'avère beaucoup plus facile. Il en va de même pour les bacs verts utilisés uniquement pour la récupération dans Lotbinière.

STATISTIQUES

Le nouveau site d'enfouissement, tout comme l'ancien, a une superficie de 8 hectares (80,000 m²). L'ancien site a été en activité de 1980 à 1998 et le nouveau site devrait être opérationnel jusqu'en 2030-2035. La durée de vie du site actuel devrait être deux fois plus longue que le précédent, grâce aux efforts collectifs axés sur la récupération. La hauteur du site atteindra alors 16 mètres.

Le site est très imperméable et sous les couches de pellicule, il y a un système de drainage avec tuyauteries et pompes pour récupérer les eaux de lixiviation, appelées lixiviat, qui sont dirigées vers un site de traitement.

Coût d'investissement capital et intérêt	407 000 \$
Coût d'exploitation pour 2008	890 000 \$
Coût pour constituer la réserve de fermeture En 2033	105 000 \$
Coût pour la redevance au ministère de l'Environnement pour l'année 2008	150 000 \$

Tous ces déboursés d'investissement et d'exploitation sont payés par la population au moyen de la taxe de vidange que l'on retrouve dans le compte de taxe annuel.

Le site d'enfouissement accueille 6 camions par jour, 5 jours par semaine, et ce, pendant 52 semaines, ce qui représente 1 560 camions par année et 15 000 tonnes par an.

Nos efforts collectifs ont contribué à détourner :

- ♦ 203 tonnes de bois à la déchetterie;
- ♦ 4,9 tonnes de résidu domestique;
- ♦ 4 000 litres d'huile usée;
- ♦ 140 tonnes de vêtement et de meuble vers la Ressourcerie (cloche au centre communautaire);
- ♦ 315 tonnes de déchets compostables vers les 875 composteurs vendus à ce jour.

BRAVO... c'est nous tous et toutes qui avons réalisé ces détournements!

Le prochain sujet portera sur le compostage.

Robert A. Boucher